

Reporterre

le quotidien de l'écologie

NATURE | CARTE DES LUTTES | RETRAITES | AUSTRALIE

TOUTE L'INFO |  |  |  |  |  | 

[Accueil](#) > [Editorial](#) > [Info](#) >

Éolien : contestée à terre, la filière française prend le large

6 février 2020 / [Grégoire Souchay \(Reporterre\)](#)

Durée de lecture : 8 minutes



Fini, le triomphalisme ? Le secteur éolien se porte bien en France et se voit tenté par le gigantisme, notamment concernant les futurs projets d'éolien marin. À terre, les « nuisances » ne sont plus seulement dénoncées par les seules associations anti-éoliennes et commencent lentement à être prises en compte, au moins dans les discours, par le pouvoir et la filière.

« Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. » C'est ainsi que le président Emmanuel Macron s'est exprimé le 14 janvier dernier, à Pau, lors d'une table ronde consacrée à l'écologie. Il a poursuivi : « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. De plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux. Ils considèrent que leur paysage est dégradé. »

Que l'argument numéro 1 des anti-éolien soit repris au sommet de l'État peut surprendre, alors que la filière se porte plutôt bien. Après des années d'éolien jugé « à la traîne », le total de la puissance installée fin 2018 a franchi la barre des quinze gigawatts (GW), soit au-delà de l'objectif fixé par la loi, et représente désormais plus de 6,5 % de la consommation électrique nationale. [1]

Les associations anti-éoliennes ne ménagent pas leur effort

L'objectif est désormais d'installer jusqu'à 35 GW d'éolien terrestre en 2028. Ou plutôt était. Car le **projet révisé** de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2023, publié le 20 janvier dernier par le ministère de la Transition écologique, change la donne à la baisse et prévoit 24,1 GW d'éolien terrestre en 2023 contre 24,6 GW auparavant. Le rythme des raccordements a également ralenti en 2019, avec seulement 805 MW, moitié moindre qu'en 2018.



L'éolien représente désormais plus de 6,5 % de la consommation électrique nationale.

En face, les opposants ne ménagent pas leurs efforts. En ce début janvier, l'ensemble des associations anti-éoliennes se sont réunies pour réclamer un moratoire sur les nouvelles constructions et proposent, pour la première fois, une **version alternative – moins venteuse – de la PPE**. En renfort de leurs arguments, le 26 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, les députés Marjolaine Meynier (LREM) et Julien Aubert (LR), présentaient un **rapport qui écrivait le financement** des énergies renouvelables électriques, jugées trop coûteuses. Parmi les préconisations, une « *ré-allocation des moyens* » utilisés pour financer leur développement au profit de « *l'habitat et des transports* ».

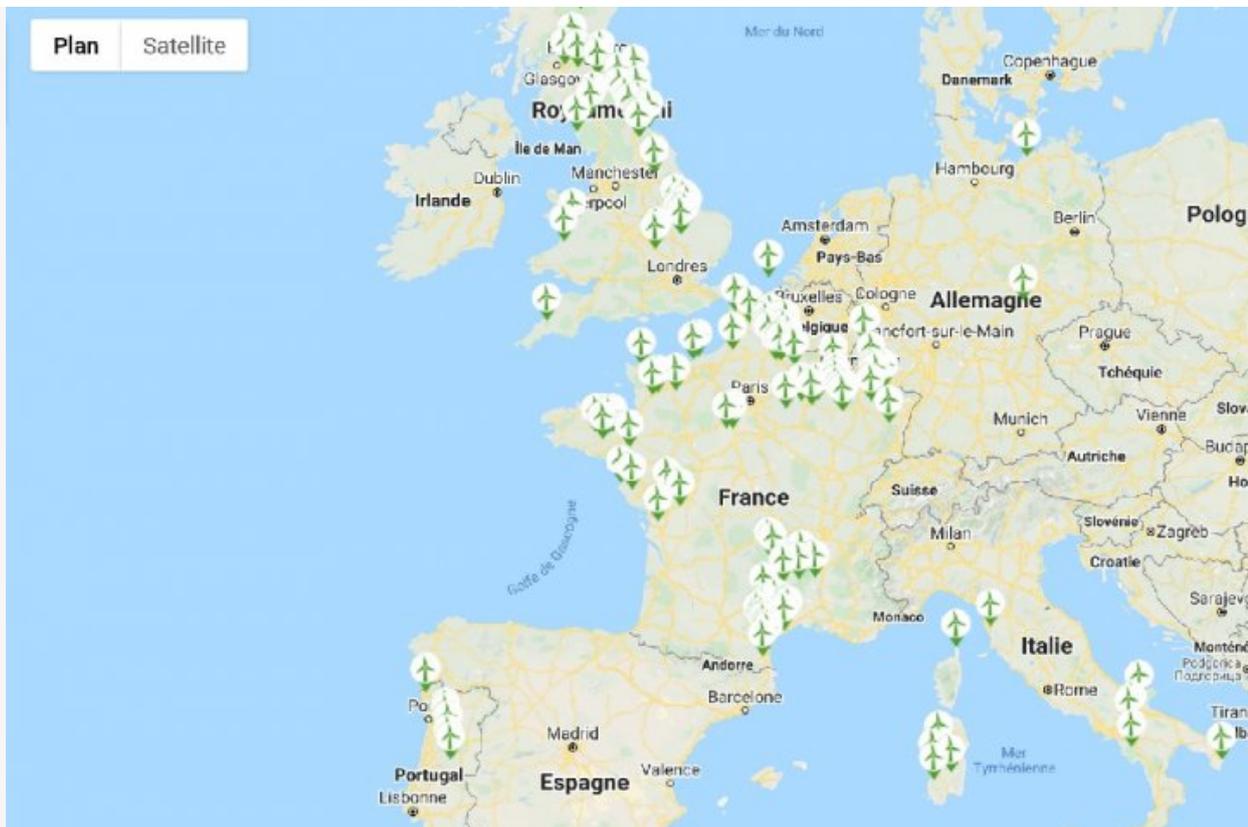
Les nuisances dues à l'énergie éolienne étaient également à la barre en novembre 2019 dans le Tarn, à Castres. Un couple, habitant à proximité d'un parc éolien installé dans le parc naturel du Haut-Languedoc réclamait 350.000 euros d'indemnisation en justice. Motif : leur santé se serait dégradée — ils étaient **victimes d'insomnies, de malaises et d'acouphènes** — ce qui les a contraint de déménager. Après trois ans de procédure, le tribunal

d'instance a débouté les plaignants le 16 janvier dernier en considérant, malgré les expertises médicales, qu'il n'y avait « *pas de lien de causalité entre le fonctionnement du Parc et les troubles ressentis* ».

Une groupe de travail sur « l'acceptabilité sociale » de l'éolien

Au niveau gouvernemental, la fin d'année a été marquée par le lancement d'un **second groupe de travail** dédié à l'éolien. Alors que le premier s'engageait sur la simplification des procédures et la suppression d'un échelon de recours juridique, ce nouveau tour de table, lancé le 18 décembre, s'intéresse à « *l'acceptabilité des projets, la maîtrise des **risques** et les nuisances* ». Il semble que la filière éolienne elle-même nuance désormais son discours auparavant plus triomphaliste. Tout en restant « *un pilier de la transition énergétique, cette énergie fait partie d'un tout : sobriété, efficacité et énergies renouvelables* », estime Pauline Le Bertre, déléguée générale de France énergie éolienne (FEE) – reprenant à son compte le triptyque de l'association **négaWatt**.

D'où la question de l'acceptabilité des projets, et notamment de leur répartition territoriale. Selon la FEE, « *nous avons besoin d'ouvrir ce chantier, d'autant que les appels d'offres actuels conduisent à concentrer les nouveaux projets dans les régions déjà concernées* », pour moitié dans les Hauts-de-France et la région Grand-Est.



Carte des réalisations concernant l'énergie éolienne d'EDF
Renouvelables.

Autre thématique abordée par le groupe de travail : le démantèlement des machines en fin de vie et l'obligation d'excavation totale. Jusqu'ici la loi n'oblige qu'à décaisser le socle d'une vieille éolienne sur un mètre (en zone agricole) ou deux (en zone forestière) de profondeur. Mais les opérateurs sur les premiers chantiers des remplacement de machines ont pour l'instant d'eux-mêmes opté pour l'enlèvement total. « *Pour décaisser une fondation ferrillée, il est plus facile d'aller plus en profondeur que de s'arrêter à un mètre* », souligne ainsi Ivan Barthelemy, responsable Languedoc-Roussillon chez EDF-Renouvelables.

Dernier sujet à l'étude : l'éclairage et le clignotement nocturne. Selon Pauline Le Bertre, « *on a des solutions expérimentales qui permettent via des radars d'envisager de n'éclairer les machines que lorsque les avions passent à proximité* ». Selon une étude allemande, ce serait seulement 6 % du temps. Reste à voir l'impact à grande échelle de ces techniques, notamment sur la biodiversité, et si l'Aviation civile comme l'Armée accepteront de coopérer.

La grande nouveauté dans l'éolien se trouve désormais en mer

Mais la grande nouveauté dans l'éolien se trouve désormais en mer. Alors qu'aucun parc n'est encore construit, le secteur voit grand, très grand. Depuis 2011, trois séries d'appels d'offres ont été lancés pour sept grands parcs de 500 mégawatts (MW), soit de 60 à 100 machines chacun. Des projets d'éolien posé, c'est à dire ancré par des fondations sur le sol marin lui-même. Le rythme d'installation va même s'accélérer, avec 1 GW supplémentaire proposé par appel d'offre chaque année. En Méditerranée, deux parcs pilotes de trois éoliennes flottantes – autre technique, où les mâts sont ancrés par des câbles, plus au large des côtes – sont prévus pour 2022, avant des appels d'offres pour 750 MW de puissance totale. Au total, ce sont jusqu'à 6 GW de puissance qui devront être raccordés en huit ans. Ce gigantisme des projets s'incarne dans les structures qui les portent, consortiums de plusieurs multinationales européennes, avec en tête les champions français EDF et Engie. Les turbines seront, elles, construites par General Electric (USA) et Adwen (All).

Les premières machines ne tournent pas encore que le secteur est déjà au cœur d'une polémique. Rappel : les premiers appels d'offres ont été conclus en 2012 et 2014. À l'époque, le coût de la technologie était encore proche des 200 euros/MWh produit. Sauf qu'en huit ans, le développement de la filière a permis de considérablement réduire ce coût pour tomber sous la barre des 80 euros/MWh aujourd'hui. Après avoir envisagé de rendre caducs ces premiers appels d'offres, le gouvernement a finalement accepté un tarif renégocié à 150 euros/MWh. Un compromis qui ulcère les associations anti-éoliennes qui voient là une nouvelle dépense colossale d'argent public.

L'arrivée des machines ne fait également pas que des heureux sur les côtes. Outre les questions liées à l'impact visuel — certaines sont implantées à proximité des plages de Normandie par exemple — une partie des pêcheurs-artisans, réunis dans un collectif, veut « *remettre en cause l'ensemble des parcs tant qu'on n'a pas de retour d'études scientifiques précises* », explique Julien Tréhorel, pêcheur à Erquy. Pour ce représentant de l'Association de défense

de l'environnement et de promotion de la pêche artisanale dans le golfe normand breton (ADEPPA-GNB) « avec les éoliennes, la ressource halieutique est poussée de plus en plus loin des côtes, où nos bateaux de moins de douze mètres ne peuvent pas naviguer toute l'année ». Le chantier de construction pourrait aussi poser problème : « Ils vont forer jusqu'à 70 mètres de profondeur sur un sol de roche friable et vaseux dont les sédiments feront fuir toute la faune. » S'il existe bien ensuite un « effet récif » amenant à un développement de certaines espèces au pied des mâts en mer, ce ne sont pas les poissons pêchés et l'accès aux machines et de toute façon privatisé par les promoteurs. Ces différents sujets sont à l'étude au niveau du Parlement européen qui a lancé depuis décembre un rapport d'initiative sur l'impact de l'éolien en mer sur la pêche et sur l'environnement. La filière, elle, se veut rassurante, « au vu des retours d'expériences positifs en Europe », et lance ce 3 février un groupement d'intérêt scientifique dédié au sujet. En attendant d'en savoir plus et l'entrée en fonction du premier parc d'éolien offshore en 2022... sauf vent contraire.

Puisque vous êtes ici...

... nous avons une faveur à vous demander. La crise écologique ne bénéficie pas d'une couverture médiatique à la hauteur de son ampleur, de sa gravité, et de son urgence. *Reporterre* s'est donné pour mission d'informer et d'alerter sur cet enjeu qui conditionne, selon nous, tous les autres enjeux au XXI^e siècle. Pour cela, le journal produit chaque jour, grâce à une équipe de journalistes professionnels, des articles, des reportages et des enquêtes en lien avec la crise environnementale et sociale. Contrairement à de nombreux médias, *Reporterre* est totalement indépendant : géré par une association à but non lucratif, le journal n'a ni propriétaire ni actionnaire. Personne ne nous dicte ce que nous devons publier, et nous sommes insensibles aux pressions. *Reporterre* ne diffuse aucune publicité ; ainsi, nous n'avons pas à plaire à des annonceurs et nous n'incitons pas nos lecteurs à la surconsommation. Cela nous permet d'être totalement libres de nos choix éditoriaux. Tous les articles du journal sont

en libre accès, car nous considérons que l'information doit être accessible à tous, sans condition de ressources. Tout cela, nous le faisons car nous pensons qu'une information fiable et transparente sur la crise environnementale et sociale est une partie de la solution.

Vous comprenez donc sans doute pourquoi nous sollicitons votre soutien. Il n'y a jamais eu autant de monde à lire *Reporterre*, et de plus en plus de lecteurs soutiennent le journal, mais nos revenus ne sont toutefois pas assurés. Si toutes les personnes qui lisent et apprécient nos articles contribuent financièrement, la vie du journal sera pérennisée. **Même pour 1 €, vous pouvez soutenir *Reporterre* — et cela ne prend qu'une minute. Merci.**

SOUTENIR REPORTERRE

[1] Elle représente plus exactement 6,7 % en année glissante au 30 septembre 2019 selon le Réseau de transport d'électricité [RTE](#).

Lire aussi : [L'éolien en France : la grande enquête, en 5 volets](#)

Source : Grégoire Souchay pour *Reporterre*

Photo :

- . chapô : Éolienne en mer. [Parc éolien en mer du Calvados](#)
- . Eolienne. Catalan WindFrance, 2016. Herve Hote / [EDF Renouvelables](#)
- . Carte des [réalisations d'EDF Renouvelables](#).

Pour commenter l'article, connectez-vous [au club des lecteurs](#).
